

# RÈGLEMENT POUSSINES

## **ART 1 : ENTRAÎNEMENT.**

- Ce sont les entraîneurs qui décident du déroulement et du contenu des séances, pas la gymnaste.
- Les conseils donnés pour progresser sont faits pour être suivis et appliqués.
- Ne pas faire preuve dans son comportement et sa façon de réagir d'irrespect envers les entraîneurs.
- Faire preuve de discipline dans son travail et de persévérance dans l'effort.
- Être capable de travailler en autonomie.
- Ne pas confondre travailler dans une ambiance détendue et faire du chahut.
- Ne pas sortir de la salle sans autorisation. Ne pas s'installer dans les gradins sans autorisation.

## **ART 2 : RESPECTER LES HORAIRES DE DÉBUT DE COURS.**

- Le cours commencent le **Lundi à 16h45 et le Mercredi à 13h45.**
- Nous informer en début d'année si pour des raisons scolaires ou extra-scolaires cet horaire ne peut être respecté.
- Tout retard non justifié par les parents donnera lieu à un mail pour les informer. On assure ainsi aux parents que l'enfant qui quitte son domicile pour arriver à l'heure ne traîne pas ailleurs avant de venir au club.

## **ART 3 : ABSENCE PROLONGÉE.** (blessure, maladie, etc . . )

Nous informer impérativement. Par mail : [cerclesportif.meinau@gmail.com](mailto:cerclesportif.meinau@gmail.com)

Ou SMS : **Caroline : 06 20 55 55 97** ou **Robert : 06 72 55 19 67**

## **ART 4 : TENUE VESTIMENTAIRE.**

Adaptée à la pratique de la gym : vêtements de sport près du corps, sans capuches et cordons qui pendent. Cheveux correctement attachés. Pas de bijoux. Boucles d'oreilles bouton seules autorisées.

## **ART 5 : NE PAS APPORTER D'OBJETS DE VALEUR.** Le club décline toute responsabilité en cas de vol.

## **ART 6 : ÉTRANGERS AU CLUB.** Accès aux gradins interdit sauf autorisation.

En cas de non-respect de ces règles, l'échelle des sanctions est la suivante :

- 1) *Après 3 rappels à l'ordre dans une même séance, mise à l'écart de l'enfant sur les gradins pendant 15 minutes. 1<sup>er</sup> avertissement noté dans un cahier au gymnase.*
- 2) *Si ce comportement se renouvelle : 2<sup>ème</sup> avertissement avec mail aux parents.*
- 3) *3<sup>ème</sup> avertissement. Mail notifiant aux parents une exclusion temporaire de 2 semaines.*
- 4) *4<sup>ème</sup> et dernier avertissement. Exclusion définitive **sans remboursement de la cotisation.***